

Liste des pièces pour l'aide au recrutement des jeunes entreprises innovantes

Phase 1 | Pièces à joindre au dossier de demande

POUR TOUS LES PROJETS

- ☐ Formulaire de demande d'aide au recrutement pour les jeunes entreprises innovantes de Le Mans Métropole, dûment rempli
- ☐ Lettre de demande d'aide au recrutement pour les jeunes entreprises innovantes, adressée au Président de Le Mans Métropole

DOCUMENTS RELATIFS À L'ENTREPRISE

- ☐ Extrait Kbis de moins de 3 mois
- ☐ Copie des pièces d'identité en cours de validité de l'ensemble des associés
- ☐ Statuts de la société datés et signés
- ☐ 2 dernières liasses fiscales certifiées conformes par l'expert-comptable ou attestation bancaire certifiant la libération du capital social pour jeunes sociétés
- ☐ Attestation de l'entreprise de moins de 2 mois prouvant qu'elle est à jour de ses cotisations sociales et fiscales
- ☐ Avis SIRENE / INSEE de moins de 3 mois
- ☐ RIB
- ☐ Attestation de minimis (à remplir à chaque nouvelle demande)
- ☐ Documents facultatifs en appui du formulaire de demande d'aide : études de marché, stratégie marketing, plan prévisionnel financier, preuves de protection intellectuelle, articles de presse, plaquettes commerciales, etc.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'AIDE AU RECRUTEMENT

- ☐ Fiche du poste à créer
- ☐ Organigramme prévisionnel intégrant le poste créé

Pour la bonne compréhension du dossier, Le Mans Métropole se réserve le droit de demander des éléments complémentaires.

Phase 2 | Pièces à joindre pour le versement de l'aide

EN CAS DE RECRUTEMENT DIRECT

- ☐ Copie du contrat de travail à durée indéterminée signé
- ☐ Déclaration préalable à l'embauche
- ☐ Si non indiqué dans les autres documents : attestation signée par le comptable de l'entreprise du montant du salaire brut chargé annuel

EN CAS DE RECOURS À UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

- ☐ Copie du contrat avec le groupement d'employeurs
- ☐ Si non indiqué dans le contrat : attestation signée du comptable du groupement d'employeurs des frais salariaux chargés incombant à l'entreprise, sur 12 mois, hors frais de gestion.

Contact :

Direction Attractivité | LE MANS METROPOLE - C.U.
75 boulevard Marie et Alexandre Oyon, Le Mans
Mail : attractivite@lemans.fr | Tel : 02 43 57 72 24
www.lemansattractivite.fr



Phase 3 | Pièces à joindre pour le contrôle du bon usage de l'aide

EN CAS DE RECRUTEMENT DIRECT

- ☐ Justificatifs de réalisation sur 12 mois (ex : bulletins de salaire du 1^{er} au 12^{ème} mois)
- ☐ Organigramme à jour

EN CAS DE RECOURS À UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

- ☐ Justificatifs de réalisation sur 12 mois (ex : factures acquittées du groupement d'employeurs sur 12 mois)
- ☐ Organigramme à jour

Il pourra être demandé au bénéficiaire des documents complémentaires afin de procéder à la vérification du bon usage de l'aide.

Contact :

Direction Attractivité | LE MANS METROPOLE - C.U.
75 boulevard Marie et Alexandre Oyon, Le Mans
Mail : attractivite@lemans.fr | Tel : 02 43 57 72 24
www.lemansattractivite.fr

